

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-344-415 du 6/03/06

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL SCRUTIN DU MERCREDI 10 MAI 2006

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, Hautes Alpes, Alpes de Haute Provence, Vaucluse, Monsieur le Directeur du CROUS, Madame la Conseillère Technique du Recteur

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET Chef du bureau des personnels administratifs des catégories B et C, médicaux et sociaux ;
Mme ROUELLE-ALLODI chargée de l'organisation des élections
Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06
e.mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

SIGNALE - ELECTION

Conformément aux textes en vigueur, et suite à la démission de représentants des personnels, la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des assistantes de service social ne pouvant siéger normalement, une élection professionnelle est organisée dans l'académie d'Aix-Marseille.

Le scrutin aura lieu le mercredi 10 mai 2006.

Les votes se feront uniquement par correspondance au Rectorat et la clôture de réception des votes est fixée au mercredi 10 mai 2006 à 17 heures.

Le recensement et le dépouillement des votes auront lieu le vendredi 12 mai 2006.

Vous serez destinataires, dans la première quinzaine du mois d'avril 2006, du matériel de vote à remettre **dès réception** aux assistantes sociales placées sous votre autorité.

Tous les électeurs recevront, avec le matériel, les consignes de vote.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-344-416 du 6/03/06

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET Chef du bureau des personnels administratifs des catégories B et C, médicaux et sociaux ;
Mme ROUELLE-ALLODI chargée de l'organisation des élections
Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06
e.mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- **VU** le décret n°91-783 du 1^{er} août 1991 fixant les dispositions statutaires applicables au corps d'assistants de service social ;
- **VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°98-1092 du 4 décembre 1998 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
- **VU** le décret n°99-715 du 3 août 1999 relatif à la déconcentration des opérations relatives aux élections à certaines commissions administratives paritaires ;
- **VU** la note de service ministérielle DAGEN 6 n°87-195 du 7 juillet 1987 modifiée par la note de service n°94-153 du 22 avril 1994 relative à l'organisation des élections aux commissions administratives paritaires ;
- **CONSIDERANT** les lettres de démission de Mmes Magali Giorgetti, Gaëlle Le Moal, Mireille Himid, Isabelle Barboni ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La date du premier tour des élections pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des assistant (e) s de service social est fixée au mercredi 10 mai 2006.

Le calendrier des opérations électorales est fixé conformément au tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2

Le vote aura lieu exclusivement par correspondance au Rectorat.

ARTICLE 3

Une section de vote par correspondance et un bureau de vote chargé de procéder au recensement et au dépouillement des votes ainsi qu'à la proclamation des résultats sont créés au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille.

ARTICLE 4

Le bureau de vote est composé comme suit :

Président : Monsieur Philippe GAYRAUD, Chef de la Division des personnels Atoss,
Madame Sandrine SAUVAGET, Chef du bureau des personnels administratifs (catégories B et C) médico-sociaux et de santé
Madame Mireille Palot, gestionnaire des personnels sociaux

Un représentant de chaque liste de candidats.

ARTICLE 5

Le bureau de vote se réunira au Rectorat le vendredi 12 mai 2006 pour procéder au recensement des votes et au dépouillement du scrutin.

ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 février 2006

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

ANNEXE

CAPA des Assistant(e)s de Service Social - Scrutin du mercredi 10 mai 2006

CALENDRIER DES DIFFERENTES OPERATIONS

OPERATIONS	DATES
Date limite pour le dépôt des listes de candidats et des maquettes des bulletins de vote	28 mars 2006 - 9 heures
Date limite pour le dépôt des professions de foi	28 mars 2006 - 9 heures
Ouverture des plis contenant les professions de foi	30 mars 2006 - 11 heures
Date limite pour la fourniture en nombre des professions de foi	31 mars 2006
Date limite d'affichage des listes définitives de candidats, des bulletins de vote et des professions de foi au Rectorat	4 avril 2006
Date limite d'affichage de la liste électorale au Rectorat	4 avril 2006
Date limite de transmission du matériel de vote aux électeurs	5 avril 2006
SCRUTIN	10 mai 2006 (date limite d'acheminement uniquement par voie postale avant 17 heures)
Recensement, Dépouillement des votes au Rectorat Proclamation des résultats	12 mai 2006 à partir de 9 heures